

**Service-Public.fr**

Le site officiel de l'administration française

## Ruptures conventionnelles individuelles : une baisse durant la crise sanitaire de 2020

Publié le 17 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © Panumas -  
stock.adobe.com

Pour la première fois depuis 2013, le nombre de ruptures conventionnelles individuelles dans le secteur privé est en baisse en France métropolitaine. La majorité des secteurs d'activité sont concernés, mais pas toutes les catégories de salariés. Cette baisse se manifeste dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Le 30 juillet 2021, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) a publié une étude sur les ruptures conventionnelles individuelles en 2020.

Le nombre de ruptures conventionnelles est en recul pour la première fois depuis 2013, avec 427 000 homologations dans le secteur privé en France métropolitaine. Cela représente une baisse de -3,6 % par rapport à 2019. Toutefois, ces chiffres sont à nuancer selon les périodes de l'année 2020. Si avril et mai sont des mois historiquement bas, juillet (soit l'après-confinement) connaît un record d'homologations ( [lire la suite de l'article de Vie-publique.fr](#) ).